YERRES

Ressources Humaines
N°tél. : 01 69 49 76 52
N/réf. : NDA/DH/CL

DECISION N° 2005/112

Objet : Convention de formation professionnelle conclue avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs, UFCV, dans le cadre d'une formation sur le thème «BAFD perfectionnement et renouvellement»

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et du 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption et de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

CONSIDERANT la participation de Mathilde CHANE, employée à la mairie d'Yerres, à une formation sur le thème «BAFD, perfectionnement et renouvellement» du 28 mars au 2 avril 2005, soit 48 heures,

CONSIDERANT que la proposition de l'UFCV- 10 quai de la Charente 75019 PARIS, correspond aux besoins conjoints de la commune et de la stagiaire,

DECIDE

DE signer une convention de formation professionnelle avec l'UFCV précité, en vue d'une formation sur le thème «BAFD perfectionnement et renouvellement », au profit de Madame Mathilde CHANE, moyennant une contribution financière totale de 340 €, frais net de toutes taxes :

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune, exercice 2005,

Fait à Yerres, le 22 mars 2005

REÇU LE
23 MARS 2005
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

Le Député-Maire,

M. Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE